

LIBRARY

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 27 juin 1974  
BO/ab

remis au telex à 13 heures 40

432

PRIORITE P - 1

Note BIO COM (74) 150 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

---

REUNION DE LA COMMISSION

Au cours de sa conférence de presse, le Porte-Parole a notamment commenté les points suivants :

1. - Viande bovine

La Commission a eu un échange de vues qu'elle poursuivra mercredi prochain, sur la situation des marchés de la viande bovine. Suite à cette réunion, la Commission a pris la décision suivante :

A partir d'aujourd'hui 27 juin, et jusqu'au 12 juillet, la délivrance de certificats d'importations pour les animaux vivants, la viande fraîche et la viande réfrigérée en provenance de pays tiers européens est suspendue.

Ce matin, M. Lardinois vient de faire une brève déclaration au Parlement européen, dans le cadre du "Question hour", en présentant cette décision et en soulignant notamment qu'elle n'affecte en aucune manière les importations de viande congelée et les importations de viande réfrigérée en provenance des pays d'outre-mer.

En outre M. Lardinois a souligné que cette mesure est de caractère conservatoire et ne peut pas être considérée comme une annonce d'un blocage des importations : en effet, les importations des produits concernés, sur base des certificats déjà délivrés pourront continuer normalement.

Le but de cette mesure, selon M. Lardinois, est d'éviter toute spéculation dans l'attente d'éventuelles mesures que la Commission pourrait prendre dans le domaine de la viande bovine, après un débat approfondi qu'elle aura mercredi prochain.

Les pays tiers concernés seront informés de la mesure selon la procédure normale.

2. - Stabilisation des recettes d'exportation

La Commission a arrêté hier une proposition complémentaire au Conseil concernant le mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation des produits de base des ACP.

Je vous rappelle qu'en complément du mémorandum de la Commission d'avril 1973 sur les relations futures entre la Communauté et les ACP, les services de la Commission avaient établi sur ce point un document de travail en date du 6 juin 1973 (appelé "plan Deniau").

Jusqu'à présent, ces propositions n'ont pas donné lieu à une décision du Conseil et la Commission ne possède donc pas à ce sujet de mandats de négociation. Mais ceci ne signifie pas que les instances communautaires aient été inactives. De nombreuses discussions ont eu lieu au sein des instances compétentes du Conseil, et, c'est pour tenir compte notamment de ces discussions, que la Commission a mises au point ses propositions complémentaires.

./.

Je vous rappelle par ailleurs que nos partenaires des pays ACP nous ont fait connaître leur point de vue à cet égard au mois de mai et qu'il est évidemment souhaitable que la position de la Communauté puisse être définie rapidement en vue notamment de la session de négociation de Kingstown à laquelle la Communauté vient d'accepter de se rendre.

3. - Résultats du Conseil du 25 juin dernier

a) Fonds Cheysson

La Commission se félicite bien entendu de la décision prise par la Communauté en ce qui concerne sa contribution au fonds d'action spéciale des Nations-Unies. Elle constate que cette décision constitue en la matière le premier engagement d'un ensemble de pays industrialisés et souhaite que cet engagement soit suivi de gestes comparables de la part des autres pays donateurs potentiels.

b) Méditerranée

La Commission considère qu'un progrès important a été réalisé vers la mise en oeuvre de la politique méditerranéenne de la Communauté. Elle a pris note de la volonté du Conseil de parachever dans les meilleurs délais les décisions prises hier en ce qui concerne les mandats de négociation avec les pays du Maghreb, Israël, l'Espagne et Malte, de telle sorte que les négociations interrompues depuis octobre 1973 puissent reprendre sur de nouvelles bases, avant la pause d'été.

c) Accords de coopération

Un pas très important vers une plus grande solidarité communautaire dans les relations extérieures a été fait par le Conseil en acceptant en principe la mise en oeuvre d'une procédure de consultation pour les accords de coopération des Etats membres avec les pays tiers. Jusqu'à présent, les accords de coopération économique et industrielle qui peuvent déterminer dans une large mesure le développement des relations commerciales avec les pays de l'Est ou les pays producteurs des matières premières, échappaient totalement au contrôle communautaire.

ATTENTION DIS - L'adoption de la procédure de consultation, proposée par la Commission en octobre 1973, avait été bloqué jusqu'à présent par le Royaume-Uni et la France, qui voulaient la limiter aux accords de coopération avec les seuls pays de l'Est. Les Britanniques ayant levé leurs réserves, les Français se sont contentés d'insister que, pour les consultations relatives aux accords avec les pays de l'OPEP, il soit tenu compte de l'évolution du dialogue de la Communauté avec ces pays et de la politique énergétique commune. FIN DIS

La nouvelle procédure de consultation permet de sauvegarder la politique commerciale commune et de coordonner l'action des Etats membres à l'égard des pays tiers dans tous les secteurs économiques.

4. - Portugal

Profitant de la réunion de l'OTAN pour signer la déclaration d'Ottawa, le Premier ministre portugais, Professor Adelino da Palma Carlos et le ministre des affaires étrangères, Dr. Mario Soares, ont été reçus hier, à leur demande, par le Président Ortolí et le vice-président Soames. Les ministres portugais ont fait part de leur désir de développer et d'étendre leurs relations avec la Communauté. La discussion a porté sur le contenu et les modalités d'une coopération élargie, plutôt que sur la base juridique - association ou toute autre formule - qu'il est trop tôt de préjuger. Il a été convenu que les deux parties resteront en contact, notamment à l'occasion des réunions du comité mixte. Ce dernier tient une réunion ordinaire aujourd'hui, la délégation du Portugal étant dirigée par son ambassadeur et la délégation de la Commission par M. de Kergorlay (un communiqué de presse vous est envoyé incessamment).

Amitiés

B. OLIVI